

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Avenant n°1 - affaire n°23S0039 - marché subséquent n°15 -
Aménagement d'une liaison douce entre la rue d'Indy et la rue Darius
Milhaud - Quartier Résidence**

N° : VA_DEC2024_430
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L-2199-1 5° et R2194-7 du code de la commande Publique

décidons

De conclure avec la société France Environnement, située à Avelin (59710), l'Avenant n°1 du marché Travaux d'Aménagement d'une liaison douce entre la rue Vincent d'Indy et la rue Darius Milhaud – Quartier Résidence - afin de prendre en compte des éléments suivants :

Le présent avenant modifie les prestations prévues au marché initial.

Sont ajoutées au marché initial les prestations suivantes : selon le prix du marché :

- Non prévu au marché, « la démolition d'une dalle béton ferrailée (épaisseur inférieure 20 cm) » sous l'ensemble de la surface de l'ancien terrain de sport - Poste A10-1 de l'accord cadre: Démolition de dalle en béton armé sur une quantité de 119 m² soit au total **3 308,06 € HT**
- Non prévu au marché, les terrassements supplémentaires à évacuer en décharge appropriée et non à réutiliser sur site (Fondation impropre à une réutilisation) – Poste A30-1 Déblais de toute nature évacués en décharges appropriée sur une quantité de 108 m³ soit au total **4 801,14 € HT**
- Non prévu au marché, la fourniture et la mise en place de bâche biodégradable 70 % sisal, 30 % jute, 1 kg au m² avec fixation agrafes 20 / 25 au nombre de 4 au m² minimum- Poste F10-1- sur une surface de 213 m² soit un total **1 012,15€ HT**

Soit une plus-value de 9 121.35 € HT

Aux prestations initiales du marché sont supprimées les prestations suivantes :

- Suppression des postes A8-5 et A8-6 « Abattage et essouchement d'arbre » dans CDPGF initial **674,11€ HT** finalement réalisé par Vilogia (propriétaire de la parcelle)
- Suppression partielle du poste B6-2 « Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation en PVC CR8 » à raison de 13 ml pour un montant **385,02 € HT**
- Suppression partielle du poste B1-10 « Tranchée « largeur 40 cm profondeur 80 cm en terrain minéral » à raison de 13 ml pour un montant **747,16 € HT**

Soit une moins-value: 1 806,29 € HT

Les prix du présent marché sont ainsi modifiés.

Les nouveaux prix sont :

- Montant de l'ancien marché : 171 028,30 H.T
- Montant du nouveau marché : 178 343,36 H.T
- Avenant n°1 : 7315,06 HT (soit une hausse de 4.27%)

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Imputation comptable : 2312 512 1120 VNRRES

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.0.0 Entretien des espaces - Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 12 juillet 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204344-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 24 juillet 2024